Société Civile Professionnelle JEAN-JACQUES CONTASSOT Emilie CONTASSOT-NAVARRO Isabelle GRANADOS-CHASSÉ

Huissiers de Justice associés 96 rue Pierre Duverger – BP 2

01330 VILLARS LES DOMBES

2 04 74 98 05 04 Constats 04 74 98 12 36 2 04 74 98 29 71



PROCES-VERBAL DE DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX-HUIT MAI

A LA REQUETE DE :

La S.A BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 542 820 352, dont le siège social est situé 14, boulevard de la Trémouille, B.P. 20810 à DIJON (21000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Faisant élection de domicile au Cabinet de Maître REFFAY & ASSOCIES

AGISSANT EN VERTU DE:

- La copie exécutoire de l'acte reçu le 23 janvier 2014 par Maître pierre-Emmanuel FURZAC, notaire associé de la SELARL dénommée « OFFTCE NOTARTAL PONTEVALLOTS », titulaire d'un office notarial à PONT DE VAUX (01190), route de Montrevel, contenant acte de prêt dit PRÊT TOUT HABITAT n° 08671270 à hauteur de 90 000,00 Euros (Quatre-vingt-dix-mille euros), sur une durée de 180 mois, au taux fixe de 3,5000 % l'an ;
- Un privilège de prêteur de deniers publié au Service de la publicité foncière de BOURG EN BRESSE (Ain) le 6 février 2014, volume 2014 V n° 287, ayant effet jusqu'au 23 janvier 2030 ;
- Un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 5 mai 2020 par Maître CONTASSOT Jean-Jacques, huissier de justice associé au sein de la SCP CONTASSOT-CONTASSOT-NAVARRO-GRANADOS-CHASSE, 96 rue Pierre Duverger 01330 Villars les Dombes.
- L'article R 322-1 du Code des procédures civiles d'exécution

Je, Jean-Jacques CONTASSOT, Huissier de Justice associé au sein de la SCP J.J. CONTASSOT, E. CONTASSOT-NAVARRO et I. GRANADOS-CHASSÉ, à la résidence de 01330 VILLARS LES DOMBES y demeurant 96, rue Pierre Duverger, soussigné

Certifie m'être transporté, ce jour, à 15 heures, à 01560 SAINT NIZIER LE BOUCHOUX, 1114 route des Moissonniers, accompagné de :

- Monsieur BAUDET, Société B.M.D., serrurier à SAINT ANDRE DE CORCY (01),
- La société BATIMEX, diagnostics immobiliers à PERONNAS (01)

Où étant en présence de Monsieur, j'ai fait la description suivante :

CONSTATATIONS EXTERIEURES

On accède aux parcelles saisies par un chemin communal goudronné.

Voir photographies n° 1 à 3 de l'accès aux propriétés saisies

Sur la gauche, on accède aux parcelles cadastrées n° 62, 63 et 64.

Voir photographies n° 4 à 13

PARCELLES CADASTREES N° 62, 63, 64

BATIMENT D'HABITATION

Il s'agit d'une fermette en pisé. Des fenêtres ont été bouchées à l'aide de moellons.

Voir photographie n° 14

Le toit est recouvert de tuiles.

Au rez-de-chaussée, je note la présence d'une porte et de deux fenêtres.

Un escalier en bois permet l'accès au grenier.

Voir photographie n° 15

J'emprunte l'escalier en bois.

Voir photographie n° 16 des combles de la partie habitation

Voir photographie n° 17 de vue de la parcelle cadastrée et n° 62 de la route

Monsieur m'indique habiter dans la partie habitation de temps en temps.

Le mur pignon est en moellon.

Je note une porte en bois et un fenestron sur ce mur.

Voir photographies n° 18 et 19

L'arrière du bâtiment donne sur une cour. Je note la présence de deux fenêtres et une porte sur ce côté de façade. La façade est faite de moellons et de parpaings.

Voir photographies n° 20 et 21

AUTRE BATIMENT

Dans le prolongement se trouve un bâtiment constitué de moellons à l'état de ruine.

Voir photographie n° 22 et 23 ainsi que n° 12 et 13

Voir photographie n° 24 d'un mur en moellon fendu séparant la parcelle cadastrée n° 64 de la parcelle cadastrée n° 66.

Le bâtiment apparaissant sur le plan sur la parcelle cadastrée n° 66 du voisin a disparu.

CONSTATATIONS A L'INTERIEUR DE L'HABITATION

PREMIERE PIECE

Le sol est constitué d'une chape en ciment. Les murs sont à nu. Plafond fait de poutres.

Voir photographies n° 25 et 26

CHAMBRE

Le sol est carrelé. Il est ancien mais en bon état. Murs et plafond n'appellent pas d'observation. Présence d'une fenêtre.

Voir photographies n° 27 et 28

TOILETTES

Voir photographie n° 29

PIECE SITUEE A COTE DES TOILETTES

Au sol, la chape est nue.

Les murs sont à refaire. Ils présentent des traces de moisissure importante suite à une infiltration d'eau. Une porte d'accès donne sur la cour arrière.

Voir photographies n° 30 à 32

PIECE SUIVANTE SITUEE A COTE

Présence d'une grande fenêtre et d'un fenestron.

Voir photographie n° 33

COULOIR

Le couloir passe derrière la chambre. Le sol est constitué d'une chape nue. Les murs sont peints. Le plafond est fait de poutres et de planches.

Voir photographie n° 34

PETITE BUANDERIE

Voir photographie n° 35

GARAGE

Le sol est constitué d'une chape nue.

Les murs sont peints.

Plafond fait de poutres et de planches.

Une grande porte de garage en bois donne sur la partie avant de la maison.

Voir photographie n° 36

Dans la maison, il n'y a pas de système de chauffage.

La parcelle 83 permet d'accéder directement à la parcelle 84.

CONSTATATIONS DE LA PARCELLE CADASTREE N° 84 AVEC BATIMENT A USAGE PROFESSIONNEL

Le bâtiment est un atelier de réparation de véhicules automobiles.

Voir photographies n° 37 à 41

La partie arrière est éclairée sur l'arrière-cour par des fenestrons.

Voir photographies n° 42 et 43

Au sol, je note une chape en ciment. Les murs sont à l'état brut.

Voir photographies n° 44 et 45

Dans ces bâtiments, Monsieur

exerce une activité de restauration de véhicules anciens sous le nom de société SAS JMDA. Monsieur

est Président de la SAS.

Il n'a pas pu me dire s'il y a un bail écrit.

Le loyer est d'environ 1 500 euros mensuels selon ses affirmations. Il est acquitté irrégulièrement selon lui.

Toujours selon ses affirmations, la société JMDA loue également le bâtiment à usage d'habitation pour loger de temps en temps des salariés.

Dans l'atelier, le chauffage est assuré par un appareil d'atelier au fioul.

CONSTRUCTION ATTENANTE

Une petite construction en moellons est accolée à la façade de ce bâtiment.

Elle n'apparaît pas sur le plan cadastral.

Elle sert d'atelier de peinture à la société JMDA.

Le petit bâtiment apparaissant sur le plan cadastral derrière le bâtiment à usage d'atelier a disparu.

Le reste de la parcelle cadastrée n° 84 est en nature de pré.

Voir photographies n° 46 et 47

Voir photographie n° 48 et 49 de la partie arrière de l'atelier

Voir photographie n° 50 du petit atelier en moellons accolé au grand atelier, petit atelier qui n'apparaît pas sur le plan cadastral car vraisemblablement non déclaré

Voir photographie n° 51 montrant la parcelle cadastrée n° 83 fermée par un mur qui permet d'accéder à la parcelle cadastrée n° 84.

La ferme visible au fond n'appartient pas à la partie saisie, elle est sur la parcelle cadastrée n° 82.

Les parcelles cadastrées n° 87 et 89 sont en nature de pré.

Une fois terminées mes constatations, je me suis retiré et, de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description de biens à saisir pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé cinquante et une photographies prises par mes soins ainsi qu'un document (plan).

COUT DU PRESENT

Honoraires	220,94
SCT	7,67
TVA 20 %	45,72
Taxe fiscale	14,89
TTC	289,22







































































































